

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 23 février à 20h, sous la présidence de Monsieur Bruno CLOCHON, Maire.

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura GARRAUD, Mme Jacqueline ACTIS-PEIGNEY, M. Romain BITARD, Mme Annie COEFFEUR, M. Jean-Pierre DECHORGNAT, M. Marc DUPONT, Mme Martine HAIDON, Mme Clémentine GORGE, Mme Paulette MALAVAUD.

M. Marc DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27/11/2020 :

Le compte rendu de la réunion qui a été adressé à chaque Conseiller Municipal est adopté à l'unanimité sans observation.

Élection d'un membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu auprès du CNAS :

Le Conseil Municipal décide de désigner M Didier VERGNAUD, 1^{er} Adjoint, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter les agents au sein du CNAS

Prise d'action « Railcoop » :

Mr le Maire souhaite que la Commune du Donzeil devienne actionnaire (**1 action**), pour le projet de la remise en service d'une liaison ferroviaire Lyon-Bordeaux avec un arrêt à Guéret, très important pour le développement de notre département. Le Conseil Municipal adopte cette prise d'action à l'unanimité.

Modification statuts du SDEC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles compétences au titre des infrastructures de charges pour véhicules électriques et de ravitaillement en gaz de véhicule.

Pavoisement du drapeau arc-en-ciel :

Le 17 mai 2021 contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Le Conseil Municipal soutient cette action.

Motion municipale contre le développement massif de l'éolien industriel dans nos territoires :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve cette motion : 8 pour et 3 abstentions.

Projet d'acquisition de la maison, d'une grange et d'un bois de M. CREPIN et plan de financement :

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le projet d'acquisition par la Commune de différentes propriétés de M. CREPIN :

- - La maison : Parcelles : AR 106 : 200 m² / AR 107 : 284 M² / AR 108 : 49m² . Surface habitable : 276 m²
- -La grange : Parcelle AR 80 : 145 m² Surface habitable : 90 m²
- - Un bois : parcelle ZD 114 : 3156 m²

La maison, la grange, le bois et les frais de notaire représentent un coût total d'environ **52 126 €**. Ce coût peut être pris à hauteur de 50 % de subventions et donc un autofinancement pour la commune de 50%. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'acquisition ainsi que le plan de financement proposé.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur le Budget 2021 avant son vote :

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget primitif de l'exercice suivant. En conséquence il est proposé à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 comme suit : Chapitre 21 (BP 2020 : 294 620. 73 €) : 73 655.18 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.